



## Ce qu'il est important de faire

### Liste de contrôle



- Déposez plainte.
- Déclarez le sinistre à vos compagnies d'assurances ou contactez les centres de secours des compagnies d'assurances.
- Contactez l'ambassade ou le consulat de Suède dans le pays où a eu lieu l'infraction.
- Les personnes qui ont besoin de soutien dans le pays où se sont produits les faits peuvent contacter une organisation de soutien aux victimes, l'Église de Suède à l'étranger ou visiter les sites ci-dessous pour plus de renseignements.

### Informations sur le soutien et les droits des victimes du terrorisme

- Portail de soutien de l'Organisation des Nations Unies ONU pour les victimes du terrorisme  
[un.org/victimsofterrorism/en/about/support-portal](https://un.org/victimsofterrorism/en/about/support-portal)
- Le pôle d'experts de l'Union européenne pour les victimes du terrorisme  
Courriel : [eucvt@victimsupporteurope.eu](mailto:eucvt@victimsupporteurope.eu)  
Téléphone : +32 (0) 2 346 04 55
- L'association Victim Support Europe  
[victim-support.eu](https://victim-support.eu)
- Le portail juridique en ligne de l'Union européenne  
[e-justice.europa.eu](https://e-justice.europa.eu)

Pour plus de renseignements, consultez le site de l'Agence nationale suédoise pour les victimes d'actes criminels  
[brottsoffermyndigheten.se/terrorism](https://brottsoffermyndigheten.se/terrorism)